

d'autres secours et d'inspirations diverses qui se succèdent sans interruption tout le temps de notre vie, prélude de la grande grâce le ciel, qui les couronnera toutes, et qui faisait pousser, à un convive de Jésus sur la terre, ces paroles : "*Bienheureux qui mangera le pain dans le royaume de Dieu.*" (L., XIV, 13, 1.)

Voulons-nous, chers Tertiaires, témoigner à Dieu notre reconnaissance d'une manière encore plus expressive? faisons profiter les pauvres des épargnes que nous aurons prélevées sur la sensualité par la frugalité de notre table. On rencontre d'humbles ouvriers tertiaires qui savent partager avec de plus pauvres qu'eux, de pauvres ménagères qui, à force d'économie et de bon ordre, savent faire la charité avec les sacrifices de leur pauvreté. Ils n'y perdent rien. Puissent les riches ne pas rester en retard pour ne rien dire de plus, car le cœur du pauvre est un autel, et l'aumône que nous y déposons est l'encens de notre reconnaissance ; de lui-même, il s'exhale vers le ciel.

FR. PIERRE-BAPTISTE, *M. Obs.*

VOULONS-NOUS PASSER UN SAINT CARÊME

"Nous devons jeûner, nous abstenir des vices, de tout ce qui peut incliner au péché ; nous devons réprimer même toute superfluité dans l'usage des choses. Les catholiques doivent de plus visiter souvent les églises, et témoigner respect et vénération aux ecclésiastiques à cause de leurs fonctions et de l'administration du très Saint Corps et du sang du Christ, qu'ils sacrifient, dont ils se nourrissent et qu'ils distribuent aux autres. Et soyons tous fortement convaincus, que personne ne peut être sauvé, sinon par les Saintes paroles et par le sang de N. S. Jésus-Christ dont les clercs sont les prêcheurs, les messagers et les seuls distributeurs."

S. FRANÇOIS, *Epist. II.*

REMPLISSONS DIGNEMENT NOTRE DEVOIR PASCAL

"Nous devons confesser au prêtre tous nos péchés afin de recevoir le Corps et le Sang de N.-S. Jésus-Christ. Car celui qui ne mange pas sa Chair et ne boit pas son Sang, ne peut entrer au royaume de Dieu. Mais il faut manger et boire dignement, car, *celui qui mange indignement, boit et mange sa sentence de mort, pour ne pas avoir apprécié le Corps du Seigneur.*"

S. FRANÇOIS, *Epist. II.*